

- La composante micro – crédit CAECE constitue la voie d'accès idéale des bénéficiaires à faibles revenus, exerçant, à titre individuel ou en groupe, une activité génératrice de revenus.

## Une CAECE n'est pas une banque

### La CAECE :

- est une institution mutualiste,
- appartient à tous les membres,
- se fonde sur l'égalité en droit de tous les membres quelque soit le montant de leur dépôt et de leur crédit ou le volume de leur transactions « un membre = une voix »,
- se caractérise par le fait que les excédents d'opérations sont reportés après décisions en assemblée générale annuelle selon la réglementation et en fonction des règles d'équité, que les membres participent réellement à la gestion de la structure, que les services sont simples, rapides et offerts dans la courtoisie, que les frais d'adhésion ne sont pas élevés, qu'aucun agio ou droit de timbre n'est chargé sur les transactions.

### Quant à la banque :

- elle est une institution financière de type capitalistique,
- elle appartient à ses actionnaires,
- les actionnaires détiennent des pouvoirs proportionnels au nombre d'actions qu'ils possèdent,
- les bénéfices sont répartis en proportion du nombre d'actions détenues par les actionnaires,
- la gestion est confiée à des techniciens,
- les services sont souvent rigides, ce qui est source de pertes de temps,
- les frais d'ouvertures de compte sont élevés,
- les transactions, les revenus ainsi que les charges sont grevés d'agios, de taxes et autres droits de timbres.

## Les points de services à ce jour

**Union des CAECE du Mali**  
Hamdallaye, Bamako, CIV, BP E 4396  
Tél. 20 29 75 88 / 20 29 75 89, Fax 20 29 75 92.

**CAECE de BAMAKO (DC)**  
Kalaban-Coura, rue 160  
Tél : 20 20 01 75 / Fax : 20 20 05 53

**Agence Rive Gauche de Bamako**  
Bagadadji, rue 528 (Pathianga)  
Tél : 20 21 37 36 / Fax : 20 21 98 39

**CAECE de KOULIKORO (AP)**  
Plateau II, Tél. : 21 26 22 64 / Fax : 21 26 25 27

**CAECE de DIDIENI (AP)**  
Quartier administratif face RN1 près du poste de contrôle de la douane  
Tél. : 82 99 32 48

**CAECE de DIOÏLA (AP)**  
Quartier administratif face à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale, Tél. : 21 25 63 94

**CAECE de FANA (AP)**  
Guégnéka II, Tél. : 21 25 33 64 / Fax : 21 25 33 65

**CAECE de KATI (AP)**  
Kati Luckesy face ancienne gare, Tél/Fax : 21 27 24 44

**CAECE DE NARA (AR)**  
Premier Quartier Dabaï I de Nara, Tél : 20 72 72 79

**CAECE de KANGABA (AP)**  
Quartier II près du CAP, Tel : 20 72 72 23

**CAECE de KITA (AP)**  
Centre Commercial, Tél : 21 57 41 95

**CAECE de MOURDIAH**  
Mourdiah Gare, près de la gendarmerie face RN4  
Tel : 66 75 32 73

**CAECE de DILLY**  
Quartier Dialoubé près du CSCOM

**CAECE de FALLOU**  
Fallou Sud près du CSCOM

**CAECE de GUIRE**  
Cité Administrative près de la Mairie

**CAECE de KOLOKANI**  
Quartier Administratif face à la RN3, Tel : 67 16 38 67

**CAECE de BANAMBA**  
Niamakoro près du Zawiya, Tel : 89 40 41 89

**CAECE de KAYES (DR)**  
Kayes plateau, au 80 de la rue 141 près de la Station Total face gare ferroviaire  
Tél. : 21 52 16 03 / Fax : 21 52 16 04

**CAECE de DIEMA (AP)**  
Au marché contiguë à la Mairie, Tél. : 66 75 32 82

**CAECE de KENIEBA (AP)**  
2<sup>ème</sup> Quartier, vers le marché, Tél. : 21 51 21 82

**CAECE de SIKASSO (DR)**  
Wayèrèma II, Tél. : 21 62 17 65 / Fax : 21 62 17 66

**CAECE de KOUTIALA (AP)**  
Centre Commercial, Tél/Fax : 21 64 11 48

**CAECE de BOUGOUNI (AP)**  
Marché, Tél/Fax : 21 65 18 12

**CAECE de KADIOLO (AP)**  
Quartier Noumousso, Tél : 21 66 02 07

**CAECE de LOULOUNI (AP)**  
4<sup>ème</sup> Quartier près du marché, Tél : 62 90 62 84

**CAECE de ZEGOUA (AA)**  
Médine face à la RN7

**CAECE de SEGOU (DR)**  
210, rue 76-Sokalakono-Ségou, Tél. : 21 32 12 78 / Fax : 21 32 12 23

**CAECE de NIONO (AP)**  
Centre Commercial, Tél/Fax : 21 35 21 82

**CAECE de SAN (AP)**  
Centre Commercial, Tél/Fax : 21 37 27 15

**CAECE de BLA (AP)**  
Centre Commercial, Tél/Fax : 21 32 32 44

**CAECE de KONOBOUGOU (AA)**  
Marché, Tél/Fax : 21 36 60 36

**CAECE de MACINA (AP)**  
Ké-Macina, Quartier administratif, Tél/Fax : 21 34 21 21

**CAECE de BAROUELI (AP)**  
Lafiabougou, face au cimetièrre, Tél : 21 36 20 90

**CAECE de MOPTI (DR)**  
Toguel, Tél. : 21 43 13 14 / Fax : 21 43 13 17

**CAECE de BANDIAGARA (AP)**  
Bandiagara 3<sup>ème</sup> quartier rue 110, Tel/Fax 21 44 22 01

# CAECE - JIGISEME

**RESEAU  
DES CAISSES ASSOCIATIVES  
D'ÉPARGNE ET DE CREDIT DES  
ENTREPRENEURS ET COMMERCANTS  
DU MALI**

**UNION DES CAECE DU MALI**  
Hamdallaye, ACI 2000 Commune IV, District de Bamako – B.P.E 4396  
Tél. : 20 29 75 88 / 20 29 75 89  
Fax : 20 29 75 92  
Email : [caece@caece-mali.com](mailto:caece@caece-mali.com)  
Web: [www.caece.com.ml](http://www.caece.com.ml)



*L'Excellence au service du développement*

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONTACTEZ NOS  
POINTS DE SERVICES !

# DEPLIANT INFORMATIF

## Présentation

Le réseau des CAECE du Mali met à la disposition des entrepreneurs et commerçants du Mali des services d'intermédiation financière reliés à l'épargne et au crédit.

Le réseau fonctionne en mode mutualiste avec comme membres ordinaires tous entrepreneurs ou commerçants (personnes physiques ou morales) exerçant dans le secteur informel ou formel et comme membres auxiliaires toutes autres personnes désirant y adhérer.

Le réseau est constitué à la base par les caisses mutualisées auxquelles sont rattachées les agences régionales, principales et auxiliaires. Au deuxième niveau on retrouve l'union qui est la structure faitière.

Le réseau des CAECE du Mali est à ce jour implanté dans les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako.

## Particularités et avantages

L'adhésion à une caisse CAECE vous procure :

- 1°) **la propriété** ; par ce fait, vous devenez membre propriétaire usager,
- 2°) **le pouvoir** ; par ce fait, vous participez à l'orientation et au contrôle de la caisse selon les règles de la démocratie et de l'éthique mutualiste de « UN MEMBRE = UNE VOIX »,
- 3°) **la sécurité** ; votre argent est à l'abri du vol, du feu, des termites et de la tentation aux dépenses inutiles,
- 4°) **l'accessibilité** ; vous avez accès à votre argent sans difficulté,
- 5°) **les vertus de la solidarité** ; par ce fait, vous participez au développement d'une entreprise sociale,
- 6°) **la rapidité** ; vous avez accès à un service rapide offert avec courtoisie et un gain de temps garanti,
- 7°) **de l'économie** ; vous effectuez des transactions exemptes de tous impôts, taxes ou droits de timbres.

## Produits et services offerts

- dépôts à vue,
- dépôts à vue à régime spécial,
- dépôts à terme,
- épargne bloquée volontaire, ou épargne systématique,
- épargne de qualification,
- épargnes sur salaires,
- avances sur salaires,
- bons de paiements,
- transferts de fonds, western-union, money gram,
- inter-caisses,
- crédits – programmes avec les partenaires
- composante micro - crédits en financement d'activités génératrices de revenus exercées par des bénéficiaires à faibles ou très faibles revenus pour des montants compris entre FCFA

25.000 à moins de FCA 250.000 à des conditions d'octroi, d'intérêts et de remboursement hyper allégées et adaptées aux réalités socio-économiques des opérateurs cibles ;

- crédits ordinaires graduels aux commerçants et entrepreneurs remboursables sur une durée de 12 à 36 mois excluant les différés de:
  - **FCFA 250.000 à FCFA 120 millions** pour les caisses de base assujetties à l'article 44 de la loi n° 10-013 du 20 mai 2010,
  - **FCFA 250 000 à FCFA 80 millions** pour les caisses de base dont l'encours des crédits saints ou celui des dépôts atteint FCFA 1 milliard sans atteindre FCFA 2 milliards,
  - **FCFA 250 000 à FCFA 60 millions** pour les caisses de base dont l'encours des crédits saints ou celui des dépôts n'atteint pas FCFA 1 milliard.
- crédits à la consommation pour les salariés des entreprises partenaires ou membres des composantes du réseau ;
- crédits à l'enseignement privé (CEP) aux écoles privées de FCFA 250.000 à FCFA 10 millions remboursables sur 12 mois,
- crédits sur nantissement et domiciliation de marché pour les entrepreneurs,
- caution bancaire pour les entrepreneurs,
- prêts partagés inter caisses pour les montants de crédit supérieurs au plafond individuel dans les caisses de base,
- crédits agricoles,
- crédits solidaires.

## Adhésion à une caisse CAECE

- vous présenter physiquement avec une pièce administrative d'identité en cours de validité,
  - vous munir de deux photographies d'identité,
  - payer au guichet la somme de :
    - **FCFA 50.000** pour les membres ordinaires (**part sociale** = FCFA 30.000 et **droit d'adhésion** = FCFA 20.000).
    - **FCFA 15.500** pour les membres auxiliaires salariés des entreprises partenaires de la caisse, bénéficiaires de prêt de consommation (**part sociale** = FCFA 500 et **droit d'adhésion** = FCFA 15.000).
    - **FCFA 1.750** pour tous autres membres auxiliaires y compris les bénéficiaires de la Composante micro- crédit CAECE (**part sociale** = FCFA 500 et **droit d'adhésion** = FCFA 1.250).
- (Les parts sociales sont remboursables en cas de démission mais les droits d'adhésion ne le sont pas).*

## Coûts des transactions

- frais de tenue de compte : FCFA 500 débités mensuellement sur les comptes ordinaires;
- montant minimal par transaction - comptoir : FCFA 1.000 (dépôts et retraits)

## Coûts reliés aux crédits

- taux d'intérêts appliqués aux :
  - crédits ordinaires ; **11%** l'an linéaire (ramené à **9,5%** à partir du 4<sup>e</sup> prêt),
  - CEP, **10%** l'an linéaire,
  - crédits sur nantissement de marché ; **14%** l'an linéaire,
- frais de dossiers et cotisations aux fonds statutaires dont les taux sont fixés par la politique de crédit en vigueur dans les caisses du réseau.

## Conditions d'accès aux crédits CAECE

### Crédit ordinaire :

- être entrepreneur ou commerçant formel ou non, mais à titre principal,
- avoir au moins une année d'expérience professionnelle réussie,
- présenter un dossier bancaire,
- être membre de la caisse,
- déposer une épargne obligatoire sur prêt égale à 20% du montant du crédit accordé ;
- acquitter les frais de dossiers et la cotisation aux fonds statutaires
- fournir et formaliser les garanties convenues,
- signer et enregistrer à ses frais le contrat de prêt.

### Crédit à la consommation :

- être salarié régulièrement sous contrat,
- avoir son salaire domicilié à la CAECE,
- présenter une demande de prêt,
- être membre de la caisse,
- signer et enregistrer à ses frais le contrat de prêt.

### Crédit à l'enseignement privé :

- être un établissement privé d'enseignement membre de la caisse,
- avoir ses subventions et/ou frais de scolarité domiciliés à la CAECE,
- avoir au moins une année d'expérience professionnelle réussie et une notoriété bien reconnue dans le milieu.

### Composante micro - crédit CAECE

- être de nationalité malienne ou être résident,
- exercer à titre principal l'activité génératrice de revenus à financer ;
- avoir un besoin inférieur à FCFA deux cent cinquante mille francs CFA (250.000),
- avoir au moins une année d'expérience réussie,
- avoir une notoriété reconnue dans le milieu,
- accepter le statut de membre auxiliaire de la caisse tant et si longtemps que son envergure financière n'autorise que ce type de crédit.

## Avantages collectifs offerts à ce jour aux bénéficiaires des produits et services CAECE

- L'obligation d'épargne - entrepreneur baisse de 10% à 5% du montant du prêt;
- Le taux d'intérêts baisse de 11% l'an à 9,5% l'an à partir du quatrième prêt;
- Les frais de dossiers baissent de 1,5% à 1% du montant du crédit à partir du quatrième prêt ;

RESEAU DES CAISSES ASSOCIATIVES D'EPARGNE ET  
DE CREDIT DES ENTREPRENEURS ET  
COMMERCANTS DU MALI